



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

égalité des sexes

Question écrite n° 61570

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'utilisation de voix féminines dans les annonces publiques préenregistrées ou directes des aéroports internationaux. Manifestement, cette utilisation systématique de voix féminines confine dans ces espaces la femme à un rôle d'hôtesse que seul un esprit réactionnaire considérera comme son apanage. La France est l'une des premières démocraties à s'être engagée sur la voie de la parité politique et, conformément à ses engagements européens, elle entend promouvoir l'égalité des droits au travail. Favoriser la parité dans un lieu où transitent quotidiennement des gens du monde entier constituerait un signal politique fort internationalement perçu. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire de ces lieux un vecteur de la volonté française d'être mondialement à la pointe du combat pour l'égalité professionnelle entre les deux sexes.

Texte de la réponse

L'utilisation de voix féminines dans les aéroports internationaux ne constitue pas une pratique systématique, comme le montre l'exemple des aéroports de Paris-Orly et de Paris - Charles-de-Gaulle. A l'heure actuelle, les messages pré-enregistrés diffusés, dans les aérogares et les parcs de stationnement, ont été réalisés avec des voix féminines. Toutefois, dans les parcs de stationnement, les annonces avaient été confectionnées, il y a quelques années, avec des voix masculines. Par ailleurs, les annonces dans les aérogares d'Aéroports de Paris sont réalisées indifféremment par des hommes ou des femmes selon le tableau de service. La prédominance actuelle de voix féminines reflète la proportion de femmes dans cette profession, qui s'élève à environ 70 % à Paris - Charles-de-Gaulle et à 90 % à Paris-Orly. Les annonces faites par les compagnies aériennes en salle d'embarquement répondent à la même logique. Aussi, la recherche de la parité entre les voix féminines et masculines dans les aéroports internationaux ne peut-elle constituer, en elle-même, un axe de la politique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61570

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3052

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4692